

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 mars 2019

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre Association durant l'exercice clos au 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice. Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I - ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font ressortir les soldes intermédiaires caractéristiques suivants :

- Résultat d'exploitation :- **23 840,91 € (charges avec amortissements - subventions avec participations usagers)**
- Résultat financier : **603,20€ (intérêts livret épargne)**
- Résultat exceptionnel : **5 444,48 € (charges exceptionnelles - produits exceptionnels)**

Le total des participations des usagers s'élève à **49 175€** au 31/12/2018 contre **57 848 €** au 31/12/2017, soit une diminution de 15 %.

Le total des subventions s'élève à **972 588 €** au 31/12/2018 contre **903 021 €** au 31/12/2017, soit une augmentation globale de 7.70%. Les subventions se répartissent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Ecart	%
Total Subventions Commune	560 000,00	575 000,00	-15 000,00	-2,61%
Total Subventions CAF	290 700,35	264 574,47	26 125,88	9,87%
Total Subventions Etat	31 265,11	23 518,22	7 746,89	32,94%
Total Subventions Département	5 398,00	3 406,00	1 992,00	58,49%
Total Subventions Région	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total Subventions Emploi	20 024,35	23 252,02	-3 227,67	-13,88%
Total Subventions CNAV	42 200,00	12 000,00	30 200,00	251,67%
Total Subventions Diverses	23 000,00	1 270,00	21 730,00	1711,02%
	972 587,81	903 020,71	69 567,10	7,70%

Le total des charges d'exploitation s'élève à **1 051 137€** au 31/12/2018 contre **1 004 750 €** au 31/12/2017, soit une augmentation de 4,62 %.

	31/12/2018	31/12/2017	Ecart	%
--	-------------------	-------------------	--------------	----------

Achats et charges externes	204 396,00	208 280,00	-3 884,00	-1,86%
Impôts et taxes	48 641,00	44 298,00	4 343,00	9,80%
Salaires et traitements	548 945,00	528 267,00	20 678,00	3,91%
Charges sociales	230 765,00	204 858,00	25 907,00	12,65%
Dotation aux amortissements	15 402,00	14 379,00	1 023,00	7,11%
Dotation aux provisions (risques et charges)	2 989,00	4 664,00	-1 675,00	-35,91%
Autres charges	0,00	4,00	-4,00	-100,00%
	1 051 138,00	1 004 750,00	46 388,00	4,62%

Les *frais généraux* ont généré une dépense totale de **204 395 €** (208 280 € en 2017).

Les *salaires et charges* (impôts et taxes inclus) pour une somme totale de **779 710 €**, se répartissent comme suit (733 125 en 2017) :

24 % pour le siège
37 % pour le CSC de Marcouville
39 % pour le CSC des Louvrais

Il en résulte donc une perte de 17793,23 € (une perte de 14569,01 € en 2017)

Comme il est précisé dans « l'annexe légale 2018 », nous attirons votre attention sur le fait que la provision au titre des « indemnités de départ à la retraite » est de **60 459,62 €** contre 57 470,93 € au 31/12/2017.

Durant l'exercice, la trésorerie nette est passée de **290 012,21 €** à **291 566,66 €**, soit une augmentation de **1 554,45 €** (0,53%).

II - BUDGET PREVISIONNEL

Conformément à nos statuts, notre AG doit se prononcer sur ce "budget prévisionnel définitif".

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice écoulé fait ressortir une perte de 17 793,23 € que nous vous proposons d'affecter en *Report à Nouveau*.

IV - CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et vous précisons que le Commissaire aux comptes en a été informé pour l'établissement de son rapport spécial.

V - PROGRÈS RÉALISÉS OU DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

VI - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LE 31 DÉCEMBRE 2018

Par oral, la Ville de Pontoise nous a notifié que le montant de la subvention pour l'année 2019 s'élèverait à **560 000 €**.

Fait à Pontoise, le 08/03/2019.

Le Conseil d'Administration.